

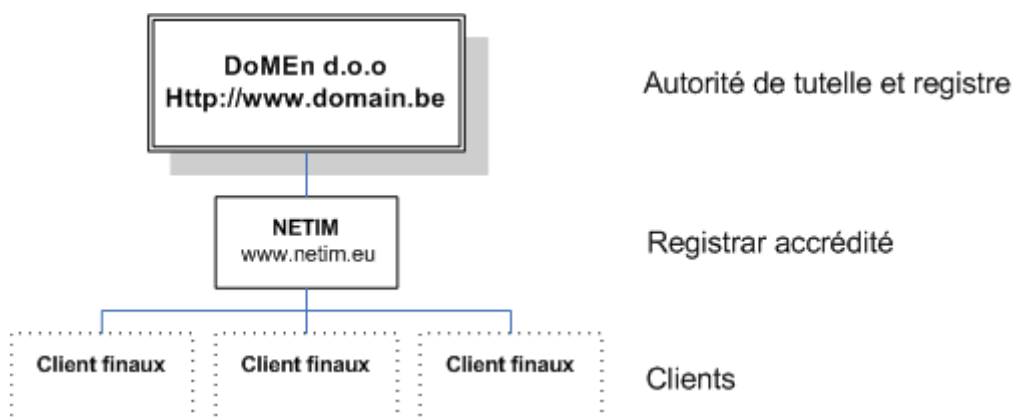
## ANNEXE ME - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .ME

En complément des conditions générales CG-ND, l'enregistrement, le transfert, le renouvellement ou l'utilisation d'un Nom de Domaine dans l'Extension .ME suppose l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières CP-ND-ME

Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales CG-ND.

### ARTICLE ME.1 : AUTORITE DE TUTELLE ET REGISTRE

ME.1.1 Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'Extension .ME.



ME.1.2 NETIM® est accrédité par **doMEn d.o.o** et réalise la gestion des Noms de Domaine auprès du Registre en la qualité de registrar accrédité

ME.1.3 Le Client s'engage à prendre connaissance des présentes et à les respecter sans restriction ni réserve.

### ARTICLE ME.2 : REGLES D'ENREGISTREMENT

ME.2.1 La règle appliquée pour l'enregistrement de Noms de Domaine sous cette Extension est celle du « *premier arrivé, premier servi* ».

ME.2.2 Le Client déclare et garantit que le Nom de Domaine respecte les droits des tiers, les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres de l'Extension consultables aux adresses suivantes:

<http://www.domain.me/index.php?page=25>

[http://www.domen.me/cms/site\\_files/Rules.pdf](http://www.domen.me/cms/site_files/Rules.pdf)

[http://www.domen.me/cms/site\\_files/PravilnikME\\_Predlog\\_EN.pdf](http://www.domen.me/cms/site_files/PravilnikME_Predlog_EN.pdf)

Le Client reconnaît avoir lu et accepté ce document contractuel (ci-après, les « Règles NICME ») qui le lie au Registre. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi.

ME.2.3 Les litiges relatifs au choix et à l'enregistrement de Noms de Domaine dans cette Extension sont soumis à des règles et procédures alternatives de règlement des litiges, détaillées ci après à l'article ME.5, auxquelles le Client accepte de se soumettre lors de l'enregistrement du Nom de Domaine.

### ARTICLE ME.3 : REGLES DE TRANSFERT

ME.3.1 Le Client initie par l'intermédiaire de NETIM® une demande de transfert pour un Nom de Domaine en .ME depuis un autre Registrar vers NETIM® (aussi dénommé « transfert entrant »), selon la procédure indiquée sur notre site, et conformément aux Règles NICME:

<http://www.netim.fr/transfert/transfert-nom-domaine-me.php>

ME.3.2 La réalisation effective du transfert n'est pas immédiate et suppose l'intervention de plusieurs acteurs. Elle ne dépend pas exclusivement de NETIM® et est notamment soumise aux restrictions suivantes:

- i) aucun transfert ne peut intervenir dans les soixante (60) jours qui suivent la création initiale du Nom de Domaine
- ii) aucun transfert ne peut intervenir dans les soixante (60) jours qui suivent le dernier transfert du Nom de Domaine
- iii) Le statut du Nom de Domaine peut être de nature à interdire le transfert (par exemple statut « Transfer Prohibited »).
- iv) le Client doit fournir un code d'autorisation (aussi dénommé « Auth-ID») fournis par le précédent Registrar; Si le Client refuse ou n'autorise pas expressément le transfert sollicité selon ces modalités, le transfert échouera sans aucune indemnité ou remboursement de la part de NETIM®
- v) le précédent Registrar est susceptible de s'opposer au transfert du Nom de Domaine chez NETIM®, selon des motifs qu'il devra exposer

ME.3.4 Dans le cadre d'un transfert d'un Nom de Domaine vers un autre Registrar (aussi dénommé « transfert sortant »), le code d'autorisation peut être obtenu dans l'Espace Manager et est envoyé par courrier électronique à l'adresse email du Client.

### ARTICLE ME.4 : REGLES D'EXPIRATION / RESTAURATION

ME.4.1 A la date d'expiration révolue du Nom de Domaine, et sans renouvellement préalable par le Client, ce dernier sera gelé et désactivé durant une période de trente (30) jours calendaires durant laquelle tous les services associés de NETIM® ne seront non disponibles. Le Nom de Domaine sera dit dans le statut « HOLD »

ME.4.2 Tout Nom de domaine dans le statut « HOLD » peut être renouvelé dans les mêmes conditions qu'un simple renouvellement. Dès réception de l'intégralité du paiement entre les mains de NETIM®, le Nom de domaine et les services associés seront réactivés pour la nouvelle durée choisie à compter de la précédente date d'expiration. La réactivation pourra néanmoins prendre plusieurs jours à se propager sur Internet.

ME.4.3 A la fin de la période de gel, si le Client n'a pas renouvelé le Nom de Domaine sera dernier sera détruit par NETIM®.

ME.4.4 Si un Nom de Domaine a été détruit depuis moins de trente (30) jours calendaires, il est possible de le restaurer sous les conditions et modalités suivantes, et selon les précisions apportées NETIM® lors de l'accomplissement de ces démarches :

- i) la restauration n'est techniquement possible que pendant cette période dite de rachat (selon le Registre: « Redemption Period » ou « Pending Delete Restorable ») qui est la période de trente (30) jours qui sépare la destruction du Nom de Domaine par NETIM® de sa destruction par le Registre

- ii) le paiement de la restauration devra être réalisé sept (7) jours avant la destruction du Nom de Domaine par le Registre, afin de permettre à NETIM® d'effectuer l'opération dans les délais. A défaut, le Nom de Domaine ne pourra pas être restauré et la responsabilité de NETIM® ne pourra être engagée de ce fait.
- iii) la restauration rétablit les paramètres précédents du domaine (informations personnelles et techniques) et prolonge d'une (1) année la durée d'enregistrement du Nom de Domaine à compter de la précédente date d'expiration

## **ARTICLE ME.5 : GESTION DES LITIGES**

ME.5.1 Le Registre édicte des règles spécifiques et une procédure alternative de règlement des litiges complétées par la « politique de règlement des conflits », relatives aux Noms de Domaine en .ME, consultables à l'adresse suivante:

[http://www.domain.me/index.php?page=6#dispute\\_policy](http://www.domain.me/index.php?page=6#dispute_policy)  
[http://www.domen.me/cms/site\\_files/Rules.pdf](http://www.domen.me/cms/site_files/Rules.pdf) (art.27)

ME.5.2 Le Client reconnaît avoir pris connaissance et s'engager à respecter ces principes et règles (ci après « Règles UDRP »), intégrés par renvoi à ces conditions particulières.

ME.5.3 En application de ces Règles UDRP, le Client accepte que tout litige relatif à son Nom de Domaine en .ME puisse être soumis à ces règles

## **ARTICLE ME.6 : MODIFICATION CONTRACTUELLES DES CONDITIONS PARTICULIERES**

ME.6.1 Les Règles NICME sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .ME. Elles sont imposées par le Registre et constituent des modifications indépendantes de la volonté de NETIM®. En acceptant les conditions NICME, le Client accepte le principe de ces modifications.

**FIN de l'ANNEXE ME**